

Le conseil d'établissement

Afin que vous **puissiez voter** ou **vous porter candidat** en connaissance de cause, nous trouvons utile de vous transmettre nos recherches ainsi que nos réflexions sous forme de questions / réponses:

Qu'est-ce que le 'conseil d'établissement'?

Le conseil d'établissement est un groupe de représentants de: l'école, la commune, les parents et les associations locales, qui se réunit quatre fois par année.

Pourquoi le conseil d'établissement a-t-il été créé?

La loi scolaire du 12 juin 1984 du canton de Vaud prévoit la création d'un CE par établissement.

D'accord, mais pourquoi cette loi? A quoi sert un conseil d'établissement?

Le CE est d'abord une plateforme d'échange d'informations: le plus souvent ce sont les représentants de l'école qui informent les autres groupes des décisions, activités, fonctionnements liés à la vie de l'école.

Qui compose le Conseil d'établissement ?

Le CE est composé de 4 'quarts' :

- représentants des autorités communales
- représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements
- représentants des parents d'élève

De quels thèmes traite le CE ?

Pour ne citer que des exemples concrets des domaines sur lesquels le CE pourraient se pencher dans les mois et années à venir : le transport des élèves; la grille horaires; la réfection du collège Courbet; l'application de la 'LEO'.

Quel est le pouvoir décisionnel des représentants des parents?

Il n'a pas de pouvoir décisionnel en tant que tel. Etant donné que le CE sert à l'échange d'informations, et non pas à la prise de décision.

Alors ça ne sert à rien, c'est que pour la forme?

Oui, mais non!

Certes, les représentants des parents ne peuvent pas *prendre* des décisions, mais nous croyons fermement qu'il y a une énorme potentielle *d'influencer* les décisions en étant présent dès le départ, en se tenant informé, et en cultivant une relation constructive avec les autorités scolaires et communales.

Quel rôle peut jouer l'APE au sein de cette instance ?

L'APE peut (et va) présenter des candidats pour le prochain vote, mais au-delà de cela, il nous importe de renforcer l'utilité du CE afin que tous les parents (APE ou non) puissent voter en connaissance de cause, avec cette vision proactive et positive de leur rôle.

L'APE peut aussi fournir plus de crédibilité à 'ses' représentants puisque ceux-ci peuvent s'appuyer sur un 'mandat démocratique' de nos membres. (Cependant, sachez que le but de l'APE est de représenter les intérêts de *tous* les élèves, et non pas seulement ceux de nos membres.)

Il va de soi que quelqu'un qui arrive avec des propositions de solution sera toujours mieux accueilli que quelqu'un qui n'apporte que plaintes et récriminations. L'APE, par ses contacts réguliers avec l'Apé-Vaud ainsi que les autres Apé du canton, par son comité et par ses membres, peut être source d'idées créatives et de forces vives pour apporter des solutions, notamment en proposant et menant des commissions sur des sujets précis.

Qu'est-ce que je peux faire?

Voilà quelques idées, en fonction de votre disponibilité:

- Vous intéresser aux élections du CE, et voter selon vos convictions
- Lors de discussions avec d'autres parents, essayer de présenter cette vision 'proactive'
- Réclamer un retour sur les informations partagées au CE (c'est votre droit)
- Lors de problématiques qui ne concernent pas uniquement votre seul enfant, pensez à impliquer l'APE et/ou le CE – l'union fait la force.

J'ai encore des questions!

Vous voulez en savoir plus sur les CE?

Vous pouvez lire le règlement, et voir les PV des CE passées sur le site de la commune (http://www.la-tour-de-peilz.ch/Pratique/Conseil_Etablissement.asp).

Vous hésitez à vous proposer comme candidat et vous souhaiteriez vous préparer à l'élection ? Envoyez-nous un mail et nous vous intégrerons à la rencontre qui aura lieu à ce sujet. **(De préférence d'ici fin mars** afin que nous puissions organiser la rencontre en fonction de vos disponibilités !)

D'autres questions?

Envoyez-les nous à ce@ape-la-tour.ch.